

BILAN D'ACTIVITE 2018

**Action Sociale sur l'Espace
Public**

ASEP

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action.....	4
2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action	4
2.2 Compositions familiales	4
2.3 Ages.....	5
2.4 Environnement des personnes	5
2.5 Ressources au 1 ^{er} contact	6
2.6 Modes d'habitat au 1 ^{er} contact.....	6
2.7 Lieux de rencontre	7
2.8 Réponses apportées aux demandes	9
3. Evènements marquants	10
4. Problématiques rencontrées	11
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples.....	12
6. Ressources humaines	13
7. Environnement, réseau, partenariat	14
8. Plan d'actions	15

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ✓ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants,
 - ✗ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES** : Un service d'écoute téléphonique, un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles, une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence, des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels.
- ✓ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement,
 - ✗ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor.
- ✓ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions,
 - ✗ **L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés. Accompagnement pour une resocialisation et une autonomie financière.
 - ✗ Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES** : des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (Infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonnent le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
 - ✗ Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières et des psychologues, proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
 - ✗ Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile.
 - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public :

Les missions de l'ASEP :

Proposer, offrir une réponse opérationnelle de proximité sur l'espace public auprès des personnes en situation ou en risque d'exclusion.

Favoriser le partenariat, le réseau, évaluer, réajuster l'action, l'intervention en fonction des réalités des publics, des saisons....

Faciliter l'accès aux soins, repérer les besoins, les problématiques santé, les attentes des publics rencontrés.

Veiller, observer, analyser, prévenir les situations individuelles et/ou collectives à risque (social, sanitaire).

Instaurer une écoute, un dialogue de proximité, un « sas » de médiation entre les acteurs locaux (habitants, mairie, commerçants, structures d'hébergement...) et les populations en grande précarité.

L'équipe mobile de l'ASEP intervient sur la ville de Saint-Brieuc et sa périphérie selon les créneaux suivants

Lundi	17h00 - 19h00	Avec l'IDE*
Mardi	17h00 - 19h30	
Mercredi	08h30 - 12h00	Avec l'IDE*
Jedi	17h00 - 19h30	
Vendredi	14h00 - 17h00	

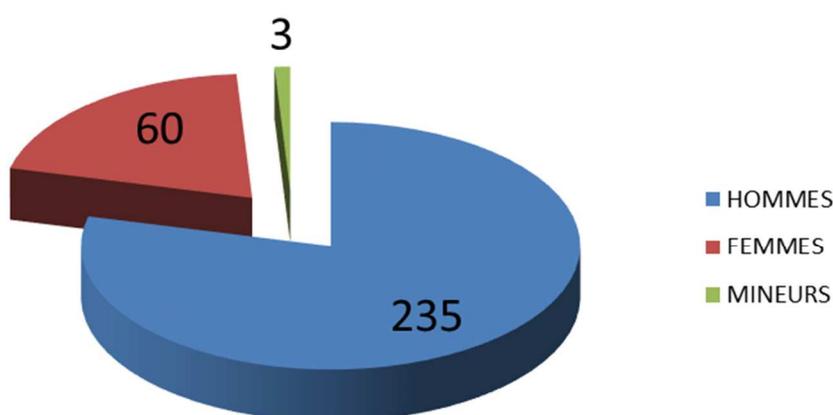
*IDE : Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1. Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2018, 298 personnes différentes (264 en 2017, 286 en 2016) ont été rencontrées sur la rue dans le cadre de l'Action Sociale sur l'Espace Public : ASEP avec lesquelles il y a eu 1729 contacts (1174 en 2017, 1399 en 2016).

	Nombre 2018	% 2018	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016
Hommes	235	78.86%	198	75%	224	78.32%
Femmes	60	20.13%	63	23.86%	62	21.68%
Mineurs	3	1.01%	3	1.14%	/	/
TOTAL	298	100%	264	100%	286	100%



2.2. Compositions familiales

	Personnes seules	Personnes seules avec un ou des enfants	Couples	Couples avec un ou des enfants	Groupes	Non communiqué	TOTAL
Nombre 2018	188	5	25	6	1	73	298
% 2018	83.56%	2.22%	11.11%	2.67%	0.44%	/	100%
Nombre 2017	173	10	24	13	3	41	264
% 2017	77.58%	4.48%	10.76%	5.83%	1.35%	/	100%
Nombre 2016	195	3	35	9	/	44	286
% 2016	80.58%	1.24%	14.46%	3.72%	/	/	100%

2.3. Ages

	< ou = 18 ans	18 à 25 ans	26 à 49 ans	50 à 60 ans	> ou = 60 ans	Non communiqué	TOTAL
Nombre 2018	3	32	163	39	26	35	298
% 2018	1.14%	12.17%	61.97%	14.83%	9.89%	/	100%
Nombre 2017	3	24	174	36	10	17	264
% 2017	1.21%	9.72%	70.45%	14.57%	4.05%	/	100%
Nombre 2016	2	41	179	33	5	26	286
% 2016	0.77%	15.77%	68.85%	12.69%	1.92%	/	100%

	Nombre en 2018	% en 2018	% en 2017
< 18 ans	3	1.14%	1.21%
18 – 24 ans	32	12.17%	9.72%
25 – 29 ans	22	8.37%	10.53%
30 – 39 ans	80	30.42%	28.74%
40 – 49 ans	61	23.19%	31.17%
50 – 59 ans	39	14.82%	14.58%
> ou = 60 ans	26	9.89%	4.05%
Non renseigné	35	/	/
TOTAL	298	100%	100%

On constate une augmentation significative des personnes de 60 ans et plus, rencontrées lors de l'ASEP. Il s'agit de personnes très isolées ayant peu de réseaux.

2.4. Environnement des personnes

NB : Les éléments du tableau ci-dessous portent sur les contacts réalisés (soient **1729** contacts en 2018)

	Nombre 2018	% 2018	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016
Seules	753	43.55%	580	49.40%	626	44.75%
A deux	517	29.90%	264	22.49%	280	20.01%
En groupe	459	26.55%	330	28.11%	493	35.24%
TOTAL	1729	100%	1174	100%	1399	100%

Nous avons recensé **86 personnes différentes** qui pratiquent **la manche** (82 en 2017).

65 personnes différentes qui fréquentent l'espace public **avec des chiens** (ou d'autres animaux) (42 en 2017).

2.5. Ressources au 1^{er} contact

	Salaire retraite	Allocation chômage/formation	RSA	AAH	Autres	Sans ressource	Non Renseigné	TOTAL
Nombre en 2018	16	14	89	22	6*	66	85	298
% en 2018	7.51%	6.57%	41.78%	10.33%	2.82%	30.99%	/	100%
Nombre en 2017	16	7	95	21	5	64	56	264
% en 2017	7.69%	3.37%	45.67%	10.10%	2.40%	30.77%	/	100%
Nombre en 2016	10	8	118	23	14	35	78	286
% en 2016	4.80%	3.85%	56.73%	11.06%	6.73%	16.83%	/	100%

* Dont 3 l'Allocation Demandeurs d'Asile (ADA)

A noter que globalement, la majorité des personnes rencontrées sont de **nationalité Française: 78.37%** (60.80% en 2017)

- 17.38% des personnes rencontrées sont de nationalité Hors UE (33.85% en 2017). Il s'agit, pour la plupart, de personnes originaires de l'Afrique centrale et de l'Afrique du nord
- 4.25% de nationalité UE (5.34% en 2017),

2.6. Modes d'habitat au 1^{er} contact

	Nombre en 2018	% en 2018	Nombre en 2017	% en 2017	Nombre en 2016	% en 2016
Logement	62	27.19%	63	28.77%	54	25.71%
Hébergé chez un tiers	36	15.79%	32	14.61%	41	19.52%
Hébergement d'insertion	9	3.95%	11	5.02%	40	19.05%
Hébergement d'urgence	56	24.56%	54	24.66%	22	10.47%
Habitat précaire (squat, tente, camion, pension hôtel...)	36	15.79%	30	13.70%	32	15.23%
Rue	29	12.72%	29	13.24%	17	8.10%
Autre	0	0%	0	0%	4	1.90%
Non renseigné	70	/	45	/	76	/
TOTAL	298	100%	264	100%	286	100%

Quatre catégories de modes d'habitat :

✓ Le logement:

Parmi les **228 personnes** pour qui l'information de leur situation au regard du logement a été renseignée lors du premier contact, **62 ont une solution de logement (27.19%)** que ce soit dans le parc public ou dans le parc privé (contre 28.77% en 2017 et 25.71% en 2016).

✓ L'hébergement chez un tiers :

36 personnes (15.79%) étaient hébergées en famille ou chez des amis au premier contact (contre environ 15% en 2017 et 19% en 2016).

✓ La rue, l'hébergement précaire et l'hébergement d'urgence :

29 personnes (12.72%) étaient sans hébergement ou en hébergement d'urgence ou encore en habitat très précaire au moment de la rencontre (51.60% en 2017, 29.52% en 2016).

✓ L'hébergements d'insertion : (ALT, places de stabilisation, CHRS, Résidence Habitat Jeunes)

9 personnes (3.95%) rencontrées étaient prises en charge en **structure d'accueil d'insertion** (5.02% en 2017, 19.05% en 2016).

2.7 Lieux de rencontre

	Nombre 2018	% 2018	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016
La gare et alentours	88	5.09%	38	3.24%	131	9.35%
Les Champs	171	9.89%	134	11.41%	100	7.15%
Quartier des Promenades	9	0.52%	4	0.34%	14	1.00%
Place de la Liberté	73	4.22%	47	4%	27	1.93%
Place de la Résistance	107	6.19%	70	5.96%	195	13.94%
Place de la grille	248	14.34%	0	0%	0	0.00%
Quartier de Robien	20	1.16%	5	0.43%	15	1.07%
Quartier Saint-Michel	12	0.69%	23	1.96%	4	0.29%
Quartier Sainte-Thérèse	0	0%	1	0.08%	2	0.14%
Quartier de la cathédrale	61	3.53%	61	5.20%	90	6.43%
Quartier de Cesson	35	2.02%	1	0.08%	3	0.21%
Croix Saint-Lambert	0	0%	0	0.00%	1	0.07%
Quartier des Villages	28	1.62%	50	4.26%	24	1.72%
Rue St-Benoit (super U)	198	11.45%	66	5.62%	81	5.79%
Rue St-Guillaume	333*	19.26%	301	25.64%	565	40.35%
Quartier de Balzac	0	0%	2	0.17%	0	0.00%
Quartier de Gouëdic	43	2.49%	15	1.28%	8	0.57%
Rue des 3 frères Le Goff	2	0.12%	0	0.00%	8	0.57%
Poulain Corbion	137	7.92%	96	8.18%	16	1.14%
Quartier de Ginglin	34	1.97%	108	9.20%	35	2.50%
Ploufragan	5	0.29%	13	1.11%	0	0.00%
Plérin (le légué)	12	0.69%	6	0.51%	8	0.57%

Tréguieux	0	0%	3	0.26%	0	0.00%
Langueux	6	0.35%	6	0.51%	0	0.00%
Visite à l'hôpital	17	0.98%	6	0.51%	3	0.21%
Domicile	49	2.83%	71	6.05%	16	1.14%
Boutique Solidarité	22	1.28%	46	3.92%	20	1.43%
Autre	19	1.10%	1	0.08%	34	2.43%
Total	1729	100%	1174	100%	1400	100%

* dont 72 : place Duguesclin

■ **La rue Saint-Guillaume :**

Cet endroit reste très occupé en 2018 (**19.26% des contacts** s'y sont effectués contre 25.64% en 2017, 40.35% en 2016, 42.07% en 2015, 33.65% en 2014 et 12.72% en 2013).



■ **Les Champs :**



9.89% des contacts se font sur cet espace (11.41% en 2017),

C'est un lieu protégé du froid et régulé par un service de sécurité. Nous y rencontrons davantage de personnes issues de l'immigration, ayant déposé une demande d'asile, en attente d'un titre de séjour ou avec une situation administrative stable. Nous constatons un regroupement quotidien de jeunes hommes au niveau de la rue du 71^{ème} régiment d'infanterie, parfois parmi eux deux ou trois personnes connues de l'ASEP avec lesquelles nous avons un lien. Néanmoins la grande majorité de ce groupe n'est pas intéressée par notre démarche et se montrent très réservée envers nous.

■ **Place de la grille :**

Cet espace a été très occupé durant l'année, c'est le deuxième lieu de rencontre (248) après la rue St Guillaume. C'est un aménagement récent et durant l'été beaucoup de personnes s'y sont retrouvées autour des bancs, pour jouer à la pétanque, consommer de l'alcool... De plus, un bloc sanitaire était installé, au-delà de l'aspect pratique, une personne s'y est abritée 2 ou 3 nuits. Le centre commercial à proximité est un emplacement intéressant pour pratiquer la manche. L'équipe de l'ASEP se rend donc quotidiennement sur cette place.

■ **Rue St Benoît (Super U) :**

C'est le troisième lieu de rencontre avec 198 personnes. L'endroit est très prisé pour la pratique de la manche. Il y a un point d'accès rue St Benoît et un autre rue St Guillaume, la manche se pratique à ces deux emplacements, parfois en groupe. En 2018 nous avons rencontré beaucoup de nouveaux arrivants dans le centre-ville de Saint-Brieuc, pour la plus-part des jeunes en errance avec un ou plusieurs chiens. Le Super U est un endroit très vite repéré par ces derniers.

- **Poulain Corbion :**

Le parking est également un lieu où s'exerce la Manche. Nous y rencontrons les mêmes personnes quotidiennement. C'est aussi un point de stationnement de la maraude de la Croix Rouge le Lundi et le Jeudi soir.

- **Place de la Résistance:**

On y retrouve des personnes seules, qui pratiquent la manche, devant le tabac, devant un horodateur, devant la Poste. C'est surtout lors du marché du mercredi matin que s'effectuent ces rencontres.

2.8. Réponses apportées

	Nombre 2018	% 2018	% 2017
Orientations ADALEA	330	26.17%	54.98%
Orientations externes	35	2.77%	8.46%
Informations	827	65.58%	10.27%
Soins	8	0.63%	3.62%
Couvertures	6	0.48%	1.51%
Vêtements	5	0.40%	3.02%
Transports	50	3.97%	18.13%
TOTAL	1261	100%	100%

La part la plus importante des réponses apportées par l'ASEP, se fait **au sein de l'association**. En effet L'ASEP reçoit avant tout des demandes de première nécessité qui correspondent à différents dispositifs d'ADALEA : 115, Boutique Solidarité, Point Santé, SIAO, Accompagnement RSA et autres.... Ce qui représente 330 réponses.

Ici, les orientations en interne permettent une certaine fluidité dans l'orientation et les réponses proposées aux personnes.

Les **orientations externes** visent notamment : le CAARUD, le CSAPA, le CMP, l'EMPP, la MDD, le SPIP, des médecins, l'hôpital, des associations caritatives, les tutelles, la police mais aussi les liens avec la famille.....

Viennent ensuite les réponses concernant le **transport**, avec 28 personnes différentes accompagnées pour 50 trajets effectués. Dans les situations les plus complexes, l'ASEP peut exceptionnellement effectuer le transport des personnes. Ceux-ci sont cependant toujours liés à une mise à l'abri ou à une hospitalisation quand la situation nécessite du soin mais ne relève pas d'une urgence par un transport Samu ou des Sapeurs-Pompiers.

Impact Positif



L'aspect le plus significatif à retenir ce sont les 7 personnes qui ont accédé à un hébergement d'urgence, d'insertion ou à un logement via l'ASEP cette année. En gardant le lien avec le 115 durant l'ASEP nous sommes en mesure de proposer des solutions d'hébergement directement auprès de personnes qui n'auraient pas forcément effectué cette démarche elles-mêmes.

Enfin, dans la limite de trois places, nous sommes en mesure de proposer directement une mise à l'abri en ALT d'urgence en fonction de la situation de la personne. C'est une alternative à l'hébergement d'urgence collectif qui peut être difficilement vécu pour certaines personnes. Cette option s'avère être un levier efficace vers l'hébergement d'insertion et les parcours de soins.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

DECLIC :

Pour rappel, DECLIC c'est : 2 heures de travail (propreté urbaine ou espaces verts) proposées à des personnes en situation de grande précarité. Un contrat est signé juste avant la mission et la rémunération est versée sitôt la mission réalisée, à hauteur de 10 euros nets de l'heure. Les fiches de paie sont adressées par courrier en début de mois suivants. Cette action est menée en partenariat avec les services municipaux, le Trait d'Union, Propreté Urbaine, Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'Association Armor Emploi.

C'est la deuxième année que le dispositif Déclic est reconduit avec ADALEA et qu'il profite, en priorité, aux personnes rencontrées lors de l'ASEP. Du 12 avril au 22 novembre 2018 29 sessions ont été programmées et 30 personnes différentes ont participé à l'action. Une majorité des participants perçoit le RSA (76,6%). 10 personnes rencontrées sur l'espace public et y pratiquant la manche régulièrement y ont participé, certaines ont un logement d'autres dorment à la rue, en squat ou encore chez des tiers.

Les principales motivations sont la rémunération et l'opportunité de réactiver la recherche d'emploi, auprès d'Armor Emploi, pour les personnes en capacité d'entamer cette démarche. Quelques-uns ont réussi ensuite à décrocher des missions intérimaires avec Armor Emploi.

Il y a des motivations d'un autre ordre. Les personnes accompagnées sont souvent bien connues de la population locale, de la police, elles sont en effet très présentes sur l'espace public. Pendant l'action Déclic elles sont reconnues, un échange s'instaure alors dans un contexte valorisant pour la personne. Les participants ont pu exprimer les effets bénéfiques sur l'estime d'eux-mêmes. On peut également citer la motivation occupationnelle.

Tel qu'il se présente, le dispositif est un support efficace pour des personnes très éloignées de l'emploi. En effet, lors d'une séance, les personnes sont sensibilisées aux règles de sécurité de base, nous travaillons également des notions telles que la concentration et certains gestes techniques simples qu'implique cette activité.

De plus, pour les personnes rencontrant des problématiques d'addiction, la perspective du Déclic les encourage à réguler leurs consommations, afin de ne pas être exclues de la séance. Cela nous permet d'échanger à ce sujet et de présenter aux personnes des dispositifs adaptés.

Les employés municipaux nous ont fait part que les participants au Déclic se montraient par la suite, davantage respectueux de la propreté urbaine et que les relations étaient apaisées.

Lycée St Pierre collecte de kit hygiène :

Le 20 décembre deux travailleurs sociaux du Rond-Point sont intervenus auprès des ST2S et des 1^{ère} L du lycée St Pierre à St Brieuc. En amont les deux classes ont monté un projet de collecte de produits d'hygiène à destination des plus défavorisés. Des kits hygiène à destination des hommes et des femmes ont été confectionnés. Ils sont destinés à être distribués au niveau de l'accueil de jour et lors de l'ASEP.

L'après-midi du 20 décembre, les professionnels du dispositif Rond-Point ont donc présenté globalement les actions d'ADALEA et sensibilisé les Lycéens aux problématiques rencontrées par les personnes en situation de grande précarité. Nous avons plus spécifiquement abordé les difficultés d'accès à l'hygiène.

Ce temps d'échange a permis de questionner des idées reçues et également de présenter les parcours professionnels dans le champ du social. Cette action sera probablement réitérée en 2019. Ainsi, ces dons de première nécessité vont nous permettre de dépanner dans l'urgence les personnes en situation de grande précarité.

EVALUATION INTERNE, LE RETOUR....



La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale soumet les établissements et services médico-sociaux à une législation spécifique en matière d'évaluation et d'amélioration continue des activités et de la qualité des prestations.

Dans le cadre de l'autorisation, la législation distingue deux types d'évaluations : **l'évaluation interne et l'évaluation externe**. La première est menée par l'établissement lui-même, c'est une auto-évaluation réalisée par l'équipe sur la base d'un référentiel. Quant à l'évaluation externe, elle est réalisée par un organisme extérieur habilité par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Les dernières évaluations ont été réalisées en 2013 pour l'évaluation interne et en 2015 pour les évaluations externes sur les services rond-point (BS, 115 et ASEP), CHRS / Stabilisation et Hybritel. Si les travaux des deux dernières évaluations ne nous paraissent pas si lointains... L'évaluation interne devra d'ores et déjà être reconduite en 2019 et sera suivie par l'évaluation externe en 2020 / 2021.

En quoi consiste l'évaluation interne ?

L'évaluation interne constitue une démarche participative de l'ensemble de l'établissement et porte sur les effets produits par les activités et leur adéquation aux besoins et attentes des personnes accueillies. Elle va mobiliser les équipes et les personnes accueillies des services concernés dès le mois mai 2019 et ce jusqu'en novembre.

Les résultats de l'évaluation interne doivent comporter un plan d'actions avec des priorités, en précisant les effets attendus sur les personnes accueillies et doivent être transmis à l'autorité ayant délivré l'autorisation, soit la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour nos services.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

Jeunes en rupture, en errance

Le profil des jeunes en rupture, en errance est bien connu de l'ASEP mais l'année 2018 a été marquée par l'arrivée dans le secteur de St Brieuc de personnes inconnues de nos services auparavant.

Le parcours d'errance est consécutif à une rupture familiale, scolaire, professionnelle... Plusieurs d'entre eux ont été suivis par l'ASEP et n'adhèrent plus à l'accompagnement jeune majeur.

Il s'agit d'hommes, de femmes, de couples, ils ont entre 17 et 25 ans, sont parfois accompagnés d'un ou plusieurs chiens. Nombreux sont ceux qui n'ont pas encore accès au RSA et aux dispositifs tels que la Garantie Jeune sont difficilement compatibles avec une vie à la rue.

Malgré leurs demandes au 115 ils n'accèdent pas à l'hébergement d'urgence à cause de la présence des chiens. En effet, aucun abri de nuit sur St Brieuc n'est en capacité d'accueillir une personne accompagnée d'un chien. La plupart vivent donc en squat ou sont hébergées ponctuellement par des amis. Lorsqu'ils ont épuisé les soutiens, les recours possibles dans une ville, ils partent pour une autre.

L'arrivée de ces jeunes dans une ville peut créer des tensions sur l'espace public, notamment pour les emplacements de manche. En effet les personnes implantées depuis longtemps dans le milieu de la rue sur St Brieuc ont instauré des règles tacites entre elles, pour que la manche se déroule dans les meilleures conditions, afin de préserver les lieux où elle se pratique. Les nouveaux arrivants n'ont pas connaissance de ces règles, de ces tours de manche et s'installent au premier endroit qu'ils jugent opportun. Cette méconnaissance peut générer des tensions avec les « anciens de la rue ».

Quand nous rencontrons ces nouveaux arrivants, leurs demandes sont du registre de l'urgence, ce qui correspond à un mode de vie dans l'instant, imposé par la rue. Néanmoins, ils développent des stratégies (récup, système D...) pour aménager les squats et se procurer de la nourriture par exemple. Cela dénote de réelles capacités et connaissances qui découlent souvent de modes de vie, de cultures alternatives.

Ainsi certains parviennent à s'organiser autour de tels modes de vie, par exemple en fourgon pour travailler en saison. Cependant les jeunes présents sur l'espace public, s'ils se revendiquent de telles pratiques, ne sont pas en capacité, au moment où nous les rencontrons, d'en tirer un projet concret. Ils se situent davantage dans un état d'esprit festif auquel s'associe des consommations de stupéfiants, et/ou d'alcool, qui peuvent aboutir à des problématiques d'addiction.

Durant l'ASEP, nous nous présentons en tant que personnes ressources auprès de ce public. Nous proposons des points de repère dans la ville auprès d'ADALEA et de nos partenaires. Nous accompagnons ponctuellement les personnes dans des démarches administratives, de santé et nous avons un rôle de médiation sur l'espace public et au niveau des squats.

Enfin, au sujet de l'accès à l'hébergement et au logement de ces publics, l'accueil des chiens se développe mais reste très minoritaire. C'est bien souvent ce qui peut bloquer une situation.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES

Parcours d'un couple vivant en squat avec des problématiques sanitaires :

Durant l'hiver 2018 l'ASEP est informée, via la SNCF, qu'un couple dont la femme se déplace en fauteuil, pratique la manche au niveau de la gare de St Brieuc. Nous apprendrons par la suite qu'ils se sont installés dans un bâtiment destiné à la destruction en vue des travaux de la gare. Nous connaissons ces personnes depuis longtemps, Monsieur a un parcours d'hébergement chaotique et Madame a d'importantes problématiques de santé. Ils ont déjà vécu ensemble en logement, mais cela s'est achevé par une expulsion. Nous savons que Monsieur n'est pas toujours accessible au dialogue et que récemment il s'est fait exclure de l'accueil de jour d'ADALEA pour des faits de violences. Le couple a pu bénéficier de nuitées hôtelières en urgence, via le 115 mais la situation était trop compliquée pour le partenaire hôtelier. Néanmoins, le contact entre le couple et les professionnels de l'ASEP sur l'espace public s'est maintenu.

Malgré quelques rencontres, nous ignorions où le couple s'abritait pour la nuit. Après un repérage des lieux, nous avons proposé un premier rendez-vous sur place. Les conditions sont très spartiates, pas d'eau, pas d'électricité, un matelas au sol. Cependant l'intérieur est relativement propre, les affaires sont bien rangées et Madame prend plaisir à nous présenter les portraits de famille qu'elle a accrochés au mur.

D'autres rendez-vous vont suivre, nous maintenons le lien entre le couple et les différents partenaires sociaux engagés autour de la situation : Maison Du Département, secteur médical...

De plus, nous portons une vigilance particulière au suivi de la demande de logement social engagée avec le couple. Par la suite, Madame va bénéficier d'une mesure de protection judiciaire.

Un logement va être proposé, il s'agit d'une place de stabilisation au rez-de-chaussée donc adaptée à la situation de handicap de Madame. Or ce logement est situé dans une autre ville du département. S'organise alors, en amont, un transfert des différents suivis dont bénéficie le couple et notamment au niveau de la santé. En effet le parcours de soins occupe ici une part importante de l'accompagnement. Le gestionnaire de la place de stabilisation est informé de la situation complexe du couple.

Au quotidien, nous rencontrons des personnes en rupture avec les institutions. Mais si un lien, même ténu, est entretenu, alors un accompagnement peut être construit autour des souhaits et des besoins des personnes. Enfin ici, l'activation du partenariat a fonctionné entre les territoires.

Accompagnement renforcé auprès d'un homme ayant un long parcours de rue

Il y a 3 ans nous recevons un signalement au sujet d'un homme dormant dehors qui pratique la manche près d'une boulangerie. Lors de la première rencontre avec l'ASEP, il n'est pas très loquace, mais peu importe nous continuons les passages, nous le saluons. Vient le moment où nous pouvons entamer un dialogue, même si Mr n'est pas toujours disposé, auquel cas il nous le fait savoir clairement. Mais nous ne parvenons pas à faire le tri dans son discours : quand fait-il référence à des éléments du réel ? de son vécu ? Et quand fait-il référence à son imaginaire ? Quoi qu'il en soit, une chose est claire dans son discours : il ne souhaite ni hébergement d'urgence ni venir sur l'accueil de jour. Voici ce que nous répond Mr : « *Je préfère rester tranquille dehors* », « *Non, il y a des*

gens que je ne préfère pas voire là-bas », « Merci, mais je me débrouille autrement, je dors chez un pote » Et après quelques mois : « Vous connaissez ma réponse ! »

Parfois il accepte un vêtement, une couverture ou une radio à l'occasion de l'opération « Restez à l'écoute ». Nous tentons plusieurs approches pour faire émerger une demande : l'accès aux droits, car Mr n'a aucun papier et ne peut prétendre au RSA. Mais également l'accès aux soins, nous proposons de le véhiculer jusqu'à l'accueil de jour, ce qu'il acceptera une première fois sur un créneau ou l'accueil de jour n'est pas ouvert au public.

En 2017, en réponse à un appel à projet de la Fondation LEEM, un accompagnement renforcé (pour favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité) est mis en place sur une période d'1 an. C'est un infirmier intervenant au point santé d'ADALEA de St Brieuc qui va assurer cet accompagnement. Pendant cette année, des personnes particulièrement vulnérables et dormant sur l'espace public vont bénéficier d'un suivi personnalisé directement sur la rue. Mr va faire partie de ces personnes qui vont bénéficier de ce dispositif. Cela va lui permettre, entre autres, de refaire ses papiers et ainsi de pouvoir bénéficier du RSA. Mr accède aux droits et un accompagnement RSA est mis en place auprès d'ADALEA.

Suite à une hospitalisation il acceptera une première fois d'être accompagné par le Point Santé pour une nuit en hébergement d'urgence à Emmaüs.

Ensuite fin 2018, Mr contacte le 115 pour bénéficier de l'hébergement d'urgence, il sera accompagné au Trait d'Union par la maraude de la croix rouge pour une nuit.

Cet exemple permet d'illustrer l'accompagnement à long terme, spécifique aux personnes ayant un long parcours de rue. Dans un premier temps, nous sommes confrontés à un discours où le réel se mêle à l'imaginaire, c'est un moyen de défense pour faire face à un parcours ponctué de ruptures et aux conditions de vie extrême. Ensuite un lien est créé mais aucune demande n'émerge malgré nos sollicitations.

Il faudra beaucoup de temps pour renouer le dialogue après ces longues périodes d'isolement. L'accès aux droits et la demande d'hébergement d'urgence sont le fruit d'importants efforts de la part de Mr au vu de sa situation. Désormais, c'est lui qui nous sollicite dans la rue quand on passe à proximité de son lieu de manche.

6. RESSOURCES HUMAINES

■ Supervision :

Échanger autour de problématiques et situations particulièrement complexes et mettre en lien les interventions des uns et des autres ont fait partie, en 2018, des objectifs attendus par l'ensemble des professionnels intervenant dans le champ de la prise en charge des personnes les plus démunies.

En 2018, des séances de supervision mensuelles se sont déroulées pour ces professionnels.

■ Formation :

Enrichir sa pratique professionnelle par le biais de formations ou de conférences est également important.

Récapitulatif des temps (en nombre d'heures) consacrés à la formation, aux colloques et conférences... :

Intitulés	Heures
Formation valeurs de la république et laïcité	14h
Interculturalité	42h
Recyclage habilitation électrique non électricien	28h
SST initiale	28h
TOTAL	112h

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Le partenariat est, au fil des années, de plus en plus présent dans l'action de l'ASEP.

* Les services de la ville :

- CCAS : liens avec l'ASEP par rapport à la domiciliation, l'ouverture de droits
- Trait d'Union : fort partenaire, en liens réguliers avec l'équipe ASEP
- Police municipale : échanges téléphoniques, signalements, échanges physiques au sein de leurs locaux
- Bibliothèque : temps de présentation des services, passages de l'ASEP au sein de la bibliothèque

* Les services médico-sociaux :

- EMPP, CSAPA, Urgences, Hôpital, Pompiers, SAMU, CAARUD...

* Les services de l'Etat :

- Police nationale : liens avec l'assistante sociale (cf. focus plus bas)
- La Poste : suite à un signalement

* **Les organismes de tutelle et les Maisons Du Département** : liens ponctuels devant les situations qui inquiètent l'équipe ASEP où demandent des travailleurs sociaux de la MDD où des services de tutelles pour savoir si l'équipe ASEP rencontre sur la rue telle ou telle personne.

* **Les associations caritatives** : (Secours Populaire, Croix Rouge, Restos du cœur et Secours Catholique, l'association Breizh Patounes...). Echanges sur des situations inquiétantes, relais en niveau I, dépannages alimentaires et vestimentaires...

* **La SNCF** : (chefs d'escale, guichetiers, la SUGE, agent de la ferroviaire...). Liens téléphoniques, physiques sur le terrain, physiques en réunion de travail... Une convention entre la SNCF et ADALEA détermine les modalités d'intervention de l'ASEP (passages quotidiens à la gare et utilisation de la main courante, outil commun partagé avec la SNCF sur les situations les plus problématiques en gare).

* Les commerçants

* **Les dispositifs de logement ou d'hébergement** : SIAO, Emmaüs, Hôtel, Hybritel, ALT, Maison relais, CHRS, places de stabilisation...

8. PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER | **INNOVER** | **COOPERER** | **IMPLIQUER** | **S'ENGAGER**

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions.

La fiche action ci-après, spécifiquement dédiée à l'ASEP, a donc été conçue comme un outil de déclinaison du projet associatif. Elle est inspirée des fiches actions dont disposait déjà le pôle Accueil Ecoute & Veille Sociale et plus particulièrement le dispositif Rond-Point suite aux évaluations interne et externe.

FICHE ACTION 8

Axe de progrès N°12 1. Accompagner	Evaluer le niveau d'intervention de l'ASEP
Créée en 2006, l'Action Sociale sur l'Espace Public (ASEP) est une réponse de proximité auprès des populations en situation ou en risque d'exclusion sur la rue. Il s'agira d'évaluer le niveau et les modalités de réponse de l'ASEP par rapport aux besoins.	
Objectifs opérationnels : 1.3. Développer nos compétences, la pluridisciplinarité, repenser et adapter nos pratiques <ul style="list-style-type: none">• Evaluer les réponses apportées et les créneaux d'intervention de l'ASEP : pertinence des horaires d'intervention, repérer les nouveaux besoins en organisant un temps de réflexion avec les professionnels de l'ASEP, en interrogeant les partenaires lors d'un temps de régulation et les personnes accueillies à la boutique solidarité lors d'un temps d'échanges.	
Modalités et/ou moyens à mettre en œuvre : Moyens humains	
Délais : 2014-2019	
Evaluation / indicateurs : <ul style="list-style-type: none">• Les différents partenaires sont sollicités sur le repérage de nouveaux besoins• Des nouvelles modalités d'intervention sont mises en œuvre en réponse à des nouveaux besoins	